Bernard Vernier
Université Lumière. Lyon II.

DJERBA OU L'IMPORTANCE DES FEMMES DANS UN SYSTEME AGNATIQUE.

RESSEMBLANCES FAMILIALES ET SYSTEMES DE PARENTE

On pourrait progresser dans la compréhension des systèmes de parenté si l'on donnait toute leur importance aux règles de prénomination qui utilisent des prénoms d'origine familiale et aux taxinomies populaires sur les ressemblances entre parents. C'est ce que je m'efforce de montrer depuis une dizaine d'années à propos de différentes sociétés grecques et à propos de la France. L'île grecque de Karpathos connaissait jusque tout récemment un système de parenté unique en Europe[1]. Il se caractérise par l'existence de lignées masculines et féminines nettement séparées qui ont pour base économique des patrimoines sexués et indivisibles. Dans chaque famille, le premier-né des garçons hérite de son père et la première-née des filles, de sa mère. La théorie des ressemblances établit des liens entre le premier-né de chaque sexe et celui des deux parents auquel il n'appartient pas. La fille aînée appartient à son père, mais ressemble à sa mère. Les règles de ressemblance contredisent directement, pour les aînés de chaque sexe mais aussi pour les deuxièmes, les règles de filiation. Or, c'est ce qui se passe également chez les Katchin patrilinéaires où ils ressemblent à leur père. Tout indique qu'en contredisant la règle des filiations, la théorie des ressemblances, à Karpathos mais aussi chez les Katchin et les Trobriandais, contribue au bon fonctionnement des rapports de parenté. A Karpathos, la théorie des ressemblances familiales présente une image inversée du système de nomination. Dans le Magne, à Simi et à Kastellorizo, mais aussi à Nissiros, Sifnes, Tinos, Tilos ou à Méganissi les jugements de ressemblance tels qu'ils s'expriment dans des régularités statistiques tendent au contraire à renforcer l'effet d'affiliation et de structuration qu'il exerce. L'analyse des jugements de ressemblance montre aussi que les parents se partagent les enfants les plus importants en utilisant un système de compensation entre enfants relativement équivalents. Ce système de compensation fonctionne notamment entre le premier enfant de la fratrie et le deuxième et entre les deux premiers nés à l'intérieur de leur sexe. Un même principe d'alternance structure les règles de nomination et les jugements de ressemblance du système français. Ces règles et ces taxinomies constituent deux modes de répartition symbolique des enfants entre les parents et les familles alliées.

Cependant, pour caractériser un système de parenté, il est important également de connaître comment et par quel(s) agent(s) se transmettent les traits de ressemblance physique ou psychologique. C'est ce que nous voudrions montrer à partir d'un travail récent mené dans l'île tunisienne de Djerba. Cette île[2] est habitée par une population très hété-

---

1 Nous avons donné une première description de ce système de parenté dans une thèse de troisième cycle *Rapports de parenté et rapports de domination*, Université René Descartes, 1977, puis dans plusieurs articles publiés dans les *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*. Ces articles ont été repris et complétés, dans *La genèse sociales des sentiments : aînés et cadets dans l'île grecque de Karpathos*, EHESS, 1991.

2 Je remercie toutes les personnes qui m'ont aidé dans mon travail à Djerba : Melle Ben Tenfousse, Directrice du Musée des Arts et Traditions Populaires, et le personnel du musée, Moncef Ben Hamouda, Enseignant au Lycée Technique d'Houmtsouk et surtout Buich Ben Yarou, enseignant dans le même lycée qui m'a généreusement

rogène. On y trouve surtout des musulmans, mais aussi une minorité juive, des Berbères, des Arabes, des noirs. Une partie importante des habitants est originaire du sud-est tunisien. Beaucoup ont travaillé de longues années dans une des grandes villes tunisiennes ou en France. La pratique de donner le prénom du grand-père ou de la grand-mère paternelle tend à disparaître[3], mais presque tous ici adhèrent à une même théorie des ressemblances et croient fortement aux effets de ce que l'on a souvent nommé "l'imagination féminine".

Selon cette croyance, une femme qui, au début de sa grossesse (pendant la période de l'*ouam*), a une envie non satisfaite, transmet à son enfant une tache (il sera marqué à l'endroit même où sa mère s'est grattée) dont la forme ou la couleur rappelle l'objet désiré (fraise, estragon, etc.). Pour me faire comprendre cela on m'a plusieurs fois donné l'exemple de la tache de vin de l'ex-président Gorbatchev. Les taches ressemblent parfois tellement à des fraises réelles qu'elles n'apparaissent comme ces dernières que l'été. Sachant cela, les commerçants tolèrent que les femmes enceintes sans argent leur dérobent un peu de nourriture. Et si une femme a envie d'un parfum, d'un bijou ou d'un habit qu'elle ne peut acheter ou qu'elle ne peut se faire offrir, on la parfume ou on lui prête l'objet qu'elle doit porter tout de suite, ne fut-ce que pour un instant. les Djerbiens pensent que cela vaut également pour la chamelle gravide : quand elle hume quelque chose de bon comme le couscous, il faut lui en donner sinon son chamelon peut en mourir.

La plupart affirment que les mères sont les principales responsables du visage de leur progéniture. Cela vaudrait surtout, par ordre d'importance, pour les yeux, le nez, la bouche puis, en vrac, pour les sourcils, la couleur de la peau et même la façon de marcher. On dit que l'enfant ressemble habituellement à la personne que sa mère a regardé fréquemment et/ou avec une certaine intensité[4] pendant les trois premiers mois (surtout le premier) de sa grossesse, période durant laquelle elle est victime de malaises et d'envies *(touachîm)* et où l'enfant acquiert ses traits définitifs. C'est la raison pour laquelle les femmes enceintes doivent éviter de regarder les personnes laides, les animaux, les émissions télévisées sur les animaux, surtout celle où des singes peuvent apparaître, et les dessins animés. Un film publicitaire passé à la télévision en 1994 a suscité, dit-on de nombreuses réclamations dont la presse s'est fait l'écho. Il mettait en scène un singe appelant au téléphone une guenon qui lui répondait "oui ! chéri" comme s'ils étaient des êtres humains. Les protestataires ont fait valoir que les spectatrices enceintes non prévenues risquaient d'avoir des enfants ressemblants à des singes. La femme enceinte ne doit pas non plus se moquer des personnes laides. Son enfant risquerait de leur ressembler ou d'en souffrir : "Quand mon deuxième fils est né, il était maigre et il avait de grandes oreilles. Une voisine enceinte dit à ma femme : il est maigre et il a l'air d'un rat. Ma femme lui a répondu : c'est mieux que rien c'est un garçon. Mais la voisine a compris qu'elle disait : tant qu'il a des oreilles c'est mieux que pas d'oreilles du tout. Et quand elle a accouché elle a mis au monde un enfant sans oreilles".

Pour me prouver l'importance de ce que regarde la mère, on m'a raconté de nombreuses histoires d'enfants qui ne ressemblent

---

fait profiter de son réseau de relations et de son aide comme interprète.

3 Dans quelques cas, l'enfant ressemble physiquement et par le caractère à un grand-parent dont il porte le nom. Mais le plus souvent, le nom n'est censé agir que sur le caractère.

4 Si la femme regarde plusieurs personnes pendant la période sensible l'enfant ressemble à la première personne fixée et non un peu à toutes. Selon un Djerbien, "c'est comme pour le sperme, il y a une lutte et c'est le premier qui entre qui fait le bébé".

pas à leur parents. Certaines mères ont eu des enfants ressemblant à des acteurs vus à la télévision. Une femme noire mariée à un noir a eu un enfant blanc en regardant un blanc. Un couple d'Arabes a eu un enfant aux yeux bridés. Un garçon ressemble fortement à un européen parce que sa mère a beaucoup regardé un français ami de la famille. On m'a parlé de plusieurs enfants qui ressemblaient à des voisins (hommes ou femmes) que la mère avait observés parce qu'elle les trouvait beaux ou tout simplement qu'elle les aimait bien. La ressemblance avec des étrangers serait particulièrement fréquente quand la mère, irascible pendant les débuts de sa grossesse, se dispute avec son mari. On dit aussi que l'enfant ressemble parfois à un ancien amoureux de la mère, surtout si celle-ci y pense en faisant l'amour avec son mari, et qu'il ne ressemble à personne si sa mère est distraite dans les mêmes circonstances. A propos de tous ces cas, la grande majorité des Djerbiens ne voient qu'une seule explication possible ; l'extraordinaire pouvoir de la femme associé à la volonté de Dieu. Un instituteur insiste : "deux choses sont importantes pour les ressemblances, ce que regarde la femme et secondairement les gènes". Pour cette raison, la femme est considérée comme particulièrement experte en la matière : "parfois la ressemblance est évidente, mais autrement on écoute ce que dit le mère, c'est elle qui sait".

La femme enceinte dispose d'ailleurs d'une technique, couramment pratiquée même si elle n'est pas considérée comme infaillible, pour capter les traits de quelqu'un. Elle boit un peu d'eau en fixant la personne choisie. L'eau, considérée comme un message transmis au bébé, est censée modeler son visage. Cette opération s'accompagne de gestes par lesquels la mère peut sélectionner les traits choisis. Pour les yeux, elle se frotte les yeux avec les doigts mouillés. Pour la couleur ou la texture des cheveux, elle se passe les mains mouillées dans les cheveux. Pour le visage, elle se passe les mains mouillées sur les deux côtés du visage. La femme enceinte annonce, par exemple : "je vais boire de l'eau pour avoir tes yeux (ou les yeux de ton enfant)". Mais elle peut aussi fixer la personne de dos sans l'avertir. Selon certains, cette technique permet d'obtenir également les traits de caractère de la personne visée.

Or, tout ce que l'on vient de voir s'applique aux ressemblances de type familial. Le plus souvent, l'enfant ressemble au parent avec lequel la femme enceinte entretient un rapport privilégié, qu'elle voit souvent, aime ou admire. Ce dernier habite ordinairement le même *Houch*[5] : ensemble des bâtiments qui entourent une cour intérieure et qui servent de logement à la famille composée encore récemment des parents, des enfants célibataires et des fils mariés avec leurs femmes et leurs enfants. Par extension et secondairement, l'enfant peut ressembler à un parent qui pour différentes raisons occupe l'esprit de sa mère. Par exemple un proche parent qui vient de mourir (il est parfois mort avant que la femme soit enceinte) et dont elle parle souvent avec son mari au début de sa grossesse. Dans l'exemple qu'on m'a cité, il s'agissait d'un frère du mari.

Cependant l'enfant ressemble généralement à son père ou à sa mère ; c'est surtout vrai pour les premiers-nés de chaque sexe, a fortiori pour le premier enfant. Au début du

---

5 Le Houch où chaque fils marié disposait d'un Dar (un appartement qui se réduisait souvent à une chambre), constitue l'habitation commune au milieu de la terre (Menzel) formant le patrimoine familiale et qui est elle-même délimitée par un remblai sur lequel sont plantés des cactus et des figuiers de barbarie. Les garçons héritent de la terre du Menzel, les filles qui en principe reçoivent la moitié de l'héritage de leurs frères, de terrains situés hors du Menzel ou de maisons en ville.
Souvent les frères émigrent dans l'une des grandes villes du Nord ou à l'étranger, à tour de rôle, de six mois en six mois. Un seul fils demeure avec le père.

mariage les parents discutent sans cesse de l'enfant qu'ils vont avoir et s'interrogent sur son sexe. La mère préfère plutôt une fille et le père un garçon. Cette discussion culmine au moment des premiers malaises. Quand ils ont eu un ou plusieurs enfants de chaque sexe, les parents ne se soucient plus beaucoup de ceux qui sont à venir, ils prennent ce qui vient. C'est la raisons pour laquelle ces enfants leur ressemblent moins. De l'avis d'une des personnes interrogées : avec le temps les parents s'aiment moins, font l'amour avec moins d'ardeur et la semence n'est pas aussi bonne. Par ailleurs, un enfant peut ressembler à l'un de ses frères ou soeurs plus âgés, que sa mère à beaucoup regardé pendant sa grossesse, soit parce qu'il était beau et qu'elle voulait que le bébé lui ressemble, soit tout simplement parce qu'il fallait sans cesse le surveiller.

Au début du mariage, la femme est jeune et ardente. Elle aime et admire énormément son mari. Celui-ci est souvent plus âgé qu'elle et c'est, en principe, le seul homme qu'elle ait jamais connu. Il est un peu pour elle "comme une idole". Elle ne cesse de la regarder et veut lui faire plaisir en lui donnant un enfant qui lui ressemble. Pour cette raison, le premier-né des enfants, si c'est un garçon, ressemble presque toujours à son père et de façon frappante[6]. Habituellement les filles ressemblent davantage à leur mère. Mais si celle-ci aime beaucoup son mari, elles peuvent ressembler à leur père. C'est souvent le cas pour la fille qui est la première-née des enfants. Certains ajoutent que si le mari offre beaucoup de cadeaux à sa femme, ce qui se produit plus fréquemment au début du mariage, il lui inspire de l'amour et les enfant tendent alors à lui ressembler. L'on dit ici que si tous les enfants ressemblent au père et aucun à la mère, c'est que celle-ci aime particulièrement son mari. Pourtant la chance qu'a un enfant de ressembler à son père augmente si pendant la période sensible de la grossesse la femme ne voit pratiquement que son mari. C'est le cas quand le couple, contrairement à l'ancienne coutume, vit seul, sans les parents du mari, ou quand la femme, jeune mariée ou originaire d'une autre région et ne connaissant personne, sort peu de chez elle. Avec les années les enfants ressemblent moins souvent à leur père, car la femme partage nécessairement son amour entre ses enfant et son mari qui d'ailleurs, dit-on en riant, fait désormais partie de la routine. Cependant selon certains, un enfant dernier-né après plusieurs années sans naissance peut parfois ressembler fortement (moins que le premier) à son père. En vieillissant, la femme tend à aimer à nouveau son partenaire. Les enfants ont grandi. Ils ont acquis leur indépendance. La mère se retourne à nouveau vers son mari, comme lui vers elle. Dans certains cas un garçon peut ressembler à son père parce qu'après avoir eu plusieurs filles pour elle-même, la femme a voulu faire plaisir à son mari (et à la famille de celui-ci) en lui donnant un garçon qui lui ressemble. On ajoute enfin qu'un enfant peut parfois ressembler à son père si la femme, irritable pendant les premiers mois de la grossesse, se dispute sans cesse avec son mari qu'elle a ainsi toujours à l'esprit.

Toutefois d'autres enfants, même parmi les garçons et même parmi les aînés, peuvent ressembler fortement à leur mère. C'est que durant le début de sa grossesse celle-ci a constamment l'esprit occupé d'elle-même, de ses malaises et des transformations qui affectent son corps. Il se peut aussi qu'en s'efforçant d'être belle pour son mari, elle ait passé beaucoup de temps à soigner son visage en se regardant dans la glace. Les conjoints ont pu aussi se trouver séparés pendant la grossesse. Le mari a dû travailler au loin. La femme, irritable pendant cette période, a pu, fâchée contre son mari, partir de la maison et passer toute sa grossesse chez ses parents. Il est possible encore qu'après plusieurs garçons elle ait fortement désiré un

---

6 Quelqu'un à qui j'avais fait remarquer que le mari aussi aime beaucoup sa femme au début du mariage m'a répondu : "oui, mais ce n'est pas lui qui fait l'enfant, c'est la mère !".

enfant qui lui ressemble à elle (dans deux cas, elle voulait beaucoup une fille mais a obtenu un garçon qui, comme par compensation, lui ressemble) ou enfin qu'elle n'ait pas beaucoup aimé son mari et/ou la famille de celui-ci. Certains prétendent que les femmes qui ressemblent fortement à leur mère marquent plus que les autres leurs enfants, surtout les filles, de même que les hommes qui ressemblent beaucoup à leur père marquent plus leurs enfants, surtout leurs fils. Dans un des cas qu'il aurait fallu creuser davantage, la ressemblance d'une fille avec sa mère fait curieusement intervenir un voisine : la voisine avait une jolie fille qui ressemblait à la mère du bébé. Celle-ci avait beaucoup regardé cette petite fille qui lui ressemblait. On ajoute que les familles où tous les enfants ressemblent à la mère ou au père et aucun à d'autres parents sont des familles qui ont été coupées de la parenté, comme cela arrive parfois quand la mère est devenue enceinte en France.

L'enfant peut aussi ressembler à l'un de ses grands-parents paternels. Ce n'est le cas habituellement que si la mère habite avec ses beaux-parents qu'elle a ainsi continuellement sous les yeux, soit que son beau-père veuf vienne habiter chez elle et son mari (il va souvent chez son fils préféré), soit que suivant la coutume patrilocale c'est elle qui habite chez ses beaux-parents. Au début du mariage, la femme ne regarde que son mari. Peu à peu, elle s'attache à la famille qui l'héberge et commence à s'intéresser à certains de ses membres. L'enfant ressemble à celui qu'elle aime et admire. Ce peut-être son beau-père qui, dit-on, est l'idéal de toute la famille et souvent de sa bru. Celle-ci passe alors beaucoup de temps à le regarder. Un enfant a d'autant plus de chance de ressembler à son grand-père paternel que ce dernier a une position importante dans la famille au début de la grossesse. Si par exemple le mari a dû émigrer, la femme tend à avoir beaucoup de gratitude pour son beau-père qui dirige la maison, remplace le mari et fait même parfois les courses avec l'argent envoyé par le fils. Parfois la belle-mère meurt avant le beau-père. Ce dernier tend alors à ajouter à son rôle traditionnel celui de sa femme. Il reste davantage à la maison et s'occupe de tout pendant que son fils est retenu au dehors par son travail. Dans l'une des familles visitées, deux enfants ressemblaient au grand-père paternel et un à sa femme. On expliquait cette situation exceptionnelle par le fait que la mère adorait ses beaux-parents qui étaient en même temps ses parents adoptifs. Très jeune, orpheline de père, elle avait été élevée par le couple formé par son oncle paternel dont plus tard elle avait épousé le fils dans le cadre d'un "mariage arabe". On avance cependant en riant qu'un enfant peut aussi ressembler à la mère de son père parce que la femme irritable s'est sans cesse disputée avec sa belle-mère.

Si la femme enceinte a eu un rapport privilégié avec un frère ou une soeur de son mari, c'est à l'un d'eux que l'enfant ressemblera. Dans un des cas où l'enfant ressemblait à la soeur de son père, celle-ci, divorcée, était revenue vivre avec son frère. Elle était constamment venue discuter de ses problèmes de divorce avec sa belle-soeur qui avait eu aussi sans cesse sous les yeux cette femme dont les paroles l'impressionnaient beaucoup. Dans plusieurs cas, la mère de l'enfant aimait particulièrement la soeur de son mari. Celle-ci avait rendu de multiples services. Encore célibataire à l'époque, la belle-soeur s'était beaucoup occupée des précédents enfants de son frère. Evoquant cette situation, une des femmes parlant de la soeur de son mari déclare : "sa vie c'était nous". D'autres fois la mère avait fixé sa belle-soeur pour capter sa beauté et la transmettre à son enfant. Quand le bébé ressemble à un frère de son père, c'est la plupart du temps que sa mère, pour une raison ou une autre, admirait le frère de son mari. Ce beau-frère était beau garçon, il avait fait des études supérieures, obtenu un poste de cadre, etc. Mais dans un cas la ressemblance provenait du fait que la mère enceinte avait dû constamment s'interposer dans les disputes entre son mari et le frère de celui-ci.

Dans un autre, c'était elle qui s'était beaucoup disputée avec son beau-frère.

La ressemblance des enfants avec un parent maternel peut indiquer que la femme enceinte voit plus souvent sa famille que celle de son mari. Elle peut habiter plus près de sa propre famille que de sa belle-famille. Elle peut être retournée chez elle dès le début de sa grossesse. Mais il se peut aussi qu'elle n'aime pas beaucoup sa belle-famille et cherche tous les prétextes pour aller voir ses parents. On dit qu'elle supporte mal parfois de voir ses beaux-frères jouer avec ses propres enfants, à fortiori leur donner des ordres. Certains prétendent que si les cadets ressemblent davantage à leur famille maternelle, c'est parce qu'après avoir passé quelques années chez son mari, la femme se met à penser continuellement à sa propre famille dont elle a la nostalgie. Un enfant peut ressembler à son grand-père maternel parce que sa mère adorait ce dernier dont elle était la fille unique et qui lui passait tous ces caprices, ou tout simplement parce qu'elle préférait son père à son mari. Dans un cas cependant la ressemblance s'expliquait par le fait que la femme enceinte avait eu une grande dispute avec son père. Un enfant peut ressembler à sa grand-mère maternelle si sa mère a une relation privilégiée d'amour (elle est la fille préférée, ses enfants sont les petits enfants préférés...) et/ou d'entraide avec sa propre mère. Le plus souvent la grand-mère était toujours présente chez sa fille. Parfois c'était l'inverse : une femme se rendait sans cesse chez sa mère qui, veuve et vieille, avait besoin d'aide. D'autres fois la femme avait voulu que son enfant ressemble à sa mère parce que celle-ci était belle et vivait en bonne entente avec son mari. Dans une famille, plusieurs enfants ressemblaient de façon inhabituelle à un frère de leur grand-mère maternelle. Leur mère expliquait cela en disant qu'elle éprouvait pour cet oncle maternel un amour plein de gratitude. C'est lui qui l'avait élevée quand elle était devenue orpheline de père.

La ressemblance avec un oncle ou une tante maternelle obéit à la même logique : promiscuité de la vie communautaire, fréquence des visites, gratitude pour services rendus, attachement particulier, admiration pour la beauté ou la réussite exceptionnelle, etc. Un enfant peut ressembler à une soeur de sa mère que celle-ci aime beaucoup et a souvent vue pendant sa grossesse. Par exemple une soeur aînée qu'elle respecte et admire, qui lui a servi de mère quand elle sont devenues orphelines de mère. Ou bien la plus jeune, celle qu'on appelle encore avec affection dans la famille, la "petite tante". Ou encore la soeur avec laquelle la mère de l'enfant a une relation privilégiée parce qu'elle n'en a pas d'autres ou parce que, presque du même âge, elles ont toujours été complices. Il s'agit souvent d'une soeur plus jeune, encore célibataire à l'époque, et qui plus disponible, venait visiter sa soeur plus âgée, l'avait aidée à élever ses enfants précédants et à faire le ménage. Parfois, elle avait même occupé une chambre et on lui confiait la maison en cas d'absence. Dans l'un des cas, elle était venue s'installer chez sa soeur plus âgée quand elle était devenue orpheline. Dans un autre, elle était simplement en vacances chez eux au moment de la grossesse et les deux soeurs étaient donc constamment en contact pendant cette période décisive. Mais l'enfant peut aussi ressembler à son oncle maternel. Il s'agit le plus souvent d'un frère que la mère de l'enfant aime, respecte ou pour lequel elle éprouve beaucoup de gratitude. Il était l'aîné ou était plus âgé qu'elle. Parfois, il en avait pris soin quand elle était devenue orpheline et l'avait mariée. Ou au contraire, il était plus jeune et c'était elle qui s'en était occupée. Dans un cas, elle l'avait hébergé (c'était plus commode pour l'école) durant l'année où elle avait été enceinte. Il peut s'agir d'un frère qu'elle aime particulièrement, car c'est son unique frère qui lui a rendu de grands services. Il était constamment venu la voir pendant sa grossesse pour voir si elle n'avait besoin de rien en l'absence du mari qui travaillait à l'étranger. Il avait été très généreux avec elle, l'avait aidée financièrement et

s'était occupé de ses enfants alors qu'il était encore célibataire ou mieux alors qu'il était déjà marié, mais n'avait pas encore d'enfant lui-même. Dans un cas, il s'agissait d'un frère dont la mort l'avait fortement impressionnée au début de sa grossesse.

L'esprit et le coeur de la mère qui sont au principe des ressemblances sont structurés par les rapports sociaux dans lesquelles celle-ci est insérée. Il serait peut-être possible de montrer que la femme tend particulièrement à reproduire les visages des personnes qui, vis à vis d'elle, sont en position dominante dans les rapports de parenté économiques, politiques, symboliques (beauté + prestige), et affectifs (rapport bien sûr très souvent inextricablement liés entre eux) et que les parents qui ont le plus de chance de croire ou de faire croire qu'ils transmettent leurs traits sont ceux qui sont en position dominante dans ces rapports de force. Est-ce un hasard ? Un très riche commerçant qui dirige un commerce international de tapis m'a affirmé que tous ses enfants et la plupart de ses nombreux petits enfants lui ressemblaient.

Quoiqu'il en soit, on souhaite terminer avec l'exemple d'un potier berbère qui propose une explication pour les ressemblances présentées par chacun de ses sept enfants. Il est assez rare surtout dans les familles nombreuses, que les personnes interrogées puissent le faire comme ici pour tous les enfants sans exception. Il est vrai que ce potier maintenait chaque fois la porte ouverte à d'autres hypothèse possibles. Il commençait en effet chacune de ses explications par la même formule "c'est peut-être parce que...". Cette formule était d'ailleurs assez fréquemment utilisée de façon presque rituelle par d'autres. Pour bien apprécier la restriction mentale qu'elle sous-entend, il faut comprendre que celle-ci porte sur l'explication dans sa particularité mais non sur la théorie qui explique les ressemblances par "l'imagination féminine". Comme nous l'avons signalé plus haut, l'adhésion à cette théorie est quasi générale :

- elle ressemble à sa grand-mère paternelle parce que "ma femme pendant sa grossesse regardait souvent ma mère. C'est la seule fille qui ressemble à ma mère, car c'est la seule qui est née du vivant de ma mère".
- Il ressemble à sa mère, "car le premier enfant était une fille, ma femme voulait beaucoup un garçon et était sûre de l'avoir. Elle était donc très heureuse de sa grossesse. Il lui ressemble très fort".
- Elle ressemble à son grand-père paternel : "après la mort de ma mère, mon père s'est retrouvé seul. On habitait avec lui. Moi j'étais toujours occupé à travailler à l'extérieur. c'était mon père qui s'occupait de ma famille. Ma femme qui restait à la maison le regardait souvent".
- Elle ressemble au demi-frère de sa mère : "Le demi-frère de ma femme s'était marié avec une demi-soeur de ma femme. Ma femme le voyait tout le temps".
- Il ressemble à son grand-père paternel : "Il y a eu une dispute dans la famille. Mon père m'a renvoyé de chez lui. J'ai été obligé de construire une maison indépendante. Mais mon père s'est retrouvé seul et il est venu habiter chez moi parce que malgré tout j'étais son fils préféré. Pendant sa grossesse, ma femme était toujours en contact avec lui. Mon fils ressemble à mon père, même de caractère. Il est nerveux comme lui".
- Elle ressemble au frère aîné de sa mère : "ma femme aime beaucoup son frère aîné. C'est son seul vrai frère et ils sont presque du même âge alors que ses demi-frères sont nettement plus jeunes".
- Elle ressemble à la demi-soeur maternelle de sa mère : "Ma femme s'entend très bien avec sa demi-soeur maternelle qui s'était mariée avec son demi-frère paternelle. Ma femme allait souvent chez elle pendant sa grossesse".

Il suffit on le voit, que le potier observe ses enfants pour revivre toute l'histoire des relations familiales. Chaque visage lui propose une coupe synchronique partielle de cette histoire. Les visages servent ici plus qu'ail-

leurs de support de mémoire. Ils sont, au sens propre, de l'histoire familiale faite corps.

Tout indique que ce que l'on a dit pour Djerba vaut pour une grande partie de l'Afrique du Nord et au-delà. Au Maroc (région d'Agadir et de Fès), on dit que l'aîné ressemble en général plus à son père que les cadets parce que la mère aime plus son mari au début du mariage et que de façon générale les enfants premiers-nés ressemblent plus à leur parent que les parents que les autres parce qu'au début les parents s'aiment particulièrement fort. On croit à l'influence de "l'imagination féminine". C'est ce que démontre l'entrevue avec une femme originaire de Mekhnès et vivant en France : "mon fils ressemble beaucoup à mon père, surtout les yeux, parce qu'au début de ma grossesse mon père qui vit au pays a eu de graves ennuis de santé. Je regardais souvent sa photo que j'avais avec moi". Selon elle, l'enfant ressemble au parent qu'on voit souvent au début de la grossesse, qu'on aime particulièrement ou parfois qui nous a mis en colère ou que l'on déteste. Mathéa Gaudry note que la femme chaouia de l'Aurès algérien "a l'habitude, pour s'assurer de beaux bébés, de regarder de jolis visages et d'avaler une gorgée d'eau lorsqu'elle voit un homme d'une beauté exceptionnelle ; souvent elle contemple le lever du soleil pour que son enfant soit aussi éblouissant que l'astre lui-même". Selon Blackman (1927) on dit aussi en Egypte que les enfants ressemblent physiquement et moralement à ce que voit la femme enceinte. Mais, on le sait, cette théorie était aussi extrêmement répandue dans toute l'Europe. Il n'est guère à vrai dire de facteur de ressemblance énoncé par les Djerbiens qui ne trouve son équivalent dans la littérature européenne spécialisée, souvent médicale, qui depuis l'antiquité jusqu'à la fin du XIXè siècle, traite des effets de "l'imagination féminine". Or cette littérature n'entre malheureusement guère dans les détails et ne traite pratiquement jamais du contenu de ces effets en termes de parenté. On voit l'extrême importance, pour le chercheur européen, des sociétés comme celle de Djerba où il est encore possible d'explorer le cerveau et le coeur des mères, d'y pouvoir assister presque en direct à la genèse socio-psychologique des ressemblances et de pouvoir accéder pleinement à un niveau mental qu'on aurait pu croire à jamais hors d'atteinte.

La théorie djerbienne ne peut expliquer les ressemblances réelles qu'en multipliant au sein de la théorie unitaire du pouvoir magique des femmes, les facteurs efficients possibles. Quand un enfant ressemble à un parent donné, on peut toujours l'expliquer par l'une des raisons prévues par la théorie. La femme enceinte a vu fréquemment ce parent, l'a regardé volontairement ou y a pensé fortement, elle a pu aussi l'admirer (avec toutes les sources possibles d'admiration : beauté, bonté, réussite sociale...), l'aimer ou même le détester (pour toutes les raisons possibles). Comme la théorie karpathiote, la théorie djerbienne de "l'imagination de la femme" ne peut s'auto vérifier qu'en obéissant à la logique de la pensée sauvage. Car dans les multiples rapports possibles entre la femme enceinte et le parent en question, il y en aura toujours un qui permettra de vérifier la théorie. On aurait tort de croire cependant que cette dernière n'intervient qu'après coup pour justifier des ressemblances objectives qui préexistent. Sans même en être consciente, une femme peut sélectionner dans le visage de son bébé les traits de ressemblance qu'il présente avec celui de sa propre mère qu'elle aime. Et pour se persuader qu'ici comme ailleurs les jugements de ressemblance ne sont pas objectifs, il suffit d'observer qu'il existe à Djerba comme à Karpathos, une croyance générale en l'existence de quelques règles de ressemblance. Cette croyance montre assez que le pouvoir des femmes est un pouvoir sous contrainte. Les femmes sont sous influence autant qu'elles sont actrices.

Toutefois les fondements de la croyance ne sont pas seulement logiques, ils sont aussi pratiques. La plupart des enfants sont censés ressembler à des personnes vivantes c'est-à-

dire potentiellement utiles. Les jugements de ressemblances fonctionnent comme preuve d'amour, d'admiration et de gratitude, c'est-à-dire comme remboursement des dettes et marque d'allégeance plus ou moins intéressée. On ne peut les comprendre sans les relier à l'économie des échanges économiques symboliques et affectifs intra-familiaux. de cette façon, ils peuvent contribuer au bon fonctionnement des rapports conjugaux, à la reproduction des rapports de parenté pratiques (et éventuellement des rapports de voisinage) qui leur ont donné naissance. Cependant on ne distingue jamais aussi clairement la contribution que peut apporter parfois la théorie de "l'imagination féminine" à la paix des ménages, mais aussi de façon plus large à la paix sociale, que dans le cas où elle est invoquée pour expliquer la ressemblance de l'enfant avec un voisin, un ami de la famille, un ancien amoureux ou un étranger qui parfois même est d'une autre race. Il y a certainement à Djerba, des personnes qui sourient des explications et d'autres qui feignent seulement d'y croire. Celle qui me les ont données l'on fait, je crois, sans arrière-pensée, ni malice. Si je pense pouvoir l'affirmer, c'est que j'ai encore en mémoire le naturel avec lequel les djerbiens utilisent ces exemples comme preuves de la force de "l'imagination féminine". La croyance ne peut remplir sa fonction pratique que dans la mesure où on y adhère assez fortement. Il est arrivé qu'un père me donne spontanément et devant sa famille l'exemple de l'enfant de son fils qui ressemblait au voisin parce que sa bru trouvait beau celui-ci et le regardait souvent.

REGLES ET REGULARITES

L'affirmation de la toute-puissance de "l'imagination féminine" s'accompagne, on l'a dit, de la croyance en quelques règles de ressemblance. Nous les avons déjà presque toutes répertoriées. Elles portent avant tout sur les traits du visage et peuvent s'énoncer en ces termes :

- Les enfants ressemblent en général à leur parent du même sexe : les garçons à leur père (ou secondairement) la famille paternelle) et les filles à leur mère (ou à la famille maternelle). Parfois, on ajoute ces proverbes : "Si on renverse la jarre (il s'agit d'une jarre particulière) sur le col, la fille ressemble (a la même forme) que sa mère". (*Igled el gemba ala foumha tatlaa el bent leomha*) et le fils est une "photocopie" de son père (*Al ibn noskha min abihi*).
- Cette règle se vérifie d'autant mieux qu'il s'agit d'aînés à l'intérieur de leur sexe.
- Elle se vérifie plus fréquemment pour les garçons que pour les filles.
- Une minorité d'interviewés (18%) affirme cependant que malgré la règle selon laquelle les enfants ressemblent à leur parent de même sexe, il existe une exception : le premier enfant quel que soit son sexe, ressemble à son père ou à la famille de celui-ci (nous en avons vu l'explication plus haut) sauf si la mère est très forte.
- Pour la grande majorité des interviewés, la ressemblance des aînés de chaque sexe au parent de même sexe n'est pas seulement plus fréquente que celle des autres enfants, elle est aussi, quand elle existe, beaucoup plus forte.
- A partir du deuxième-né, les enfants peuvent ressembler à un grand-parent, un oncle, une tante, voire à plusieurs parents à la fois ou même ne ressembler à personne. Une minorité assure cependant que les aînés de chaque sexe ressemblent au parent de même sexe que le parent de même sexe (par exemple le premier garçon ressemble au père de son père).
- Quand l'interviewé y pense, il ajoute un dicton que tous ici connaissent : "l'enfant (c'est-à-dire le garçon reçoit les deux tiers de son oncle maternel et que le dernier tiers, ça se discute" (*Thilthin min el khal hasel oua thlith fih ennzaha*). Ou celui-ci pour souligner que le garçon ressemble tellement à son oncle maternel qu'on croirait que c'est ce dernier le père : "l'oncle maternel l'a mis au monde, Dieu en té-

moigne" (*El khal oualed warrad chahed*). Pour certains ce dicton ne vaudrait que pour les cadets[7].

Ces règles ne sont jamais énoncées complètement les unes à la suite des autres. Elles apparaissent séparément au détour de telle ou telle explication particulière mais la plupart des personnes disent y adhérer quand on les engage à s'exprimer sur le sujet. Ainsi lorsqu'une personne déclare que les garçons ressemblent habituellement à leur père et lorsqu'on lui demande si cela vaut plus particulièrement pour certains garçons, elle répond le plus souvent que c'est surtout vrai pour l'aîné de la famille. Il suffit de demander aux Djerbiens de classer les membres de leur famille sous le rapport de la ressemblance de visage pour constater qu'ils les perçoivent le plus souvent conformément aux règles qu'on vient d'énoncer. C'est ce que montre le Tableau 1. En effet, 71,6% des garçons premiers-nés à l'intérieur de leur sexe et 66,2% des autres ressemblent à leur père ou à leur famille paternelle tandis que 60,1% des premières-nées des filles à l'intérieur de leur sexe et 56,8% des autres ressemblent à leur mère ou à leur famille maternelle. De surcroît, les premiers-nés des garçons ressemblent 4,8 fois plus souvent à leur père lui-même qu'à leur mère elle-même (contre 2,8 fois pour les autres) alors que les premières nées des filles ne ressemblent que deux fois plus souvent à leur mère elle-même qu'à leur père (contre 1,5 fois plus pour les autres). Les garçons les plus liés à leur père et à leur famille paternelle sont en définitive les premiers-nés des garçons qui sont en même temps les premiers-nés des enfants : dans 76,8% des cas ils sont dits ressembler à leur père ou à la famille de celui-ci et ils ressemblent 5,7 fois plus souvent à leur père lui-même qu'à leur mère en personne. Mais les filles les plus liées à leur mère et à leur famille maternelle ne sont pas les premières-nées des filles qui sont en même temps les premiers enfants, ce sont celles qui sont nées deuxième-enfant et qui ont donc un frère né avant elles : dans 71,5% des cas, elles sont alors dites ressembler à leur mère ou à la famille de celle-ci et elles ressemblent 3,6 fois plus souvent à leur mère elle-même qu'à leur père lui-même. Tout se passe comme si la première-née des filles avait un statut plus flou quand elle est première que deuxième née des enfants. C'est que dans le premier cas, la règle selon laquelle la première-née des filles ressemble le plus à la mère et à la famille maternelle en contredit une autre selon laquelle le premier enfant, quel que soit son sexe, ressemble à son père ou à sa famille paternelle. Il en résulte que ces filles premières-nées des enfants ressemblent presqu'autant à leur père et à la famille de celui-ci (47,3%) qu'à leur mère et à la famille de celle-ci (52,6%). On comprend maintenant comment peuvent avoir raison à la fois ceux qui prétendent que le premier enfant ressemble à son père ou à la famille paternelle (c'est vrai dans 61,5% des cas) et ceux qui assurent que les premier-nés de chaque sexe ressemblent à leur parent de même sexe ou à la famille de celui-ci, ce qui, on l'a vu, est également vérifié statistiquement. Notons que les enfants, surtout les aînés de chaque sexe quel que soit le côté parental auquel ils sont rattachés, ressemblent presque toujours à un parent de même sexe qu'eux. Les hommes ressemblent dans 80,5% des cas à un parent masculin (83,6 pour les premier-nés à l'intérieur de leur sexe, contre 79,5% pour les deuxièmes et 76,6% pour les troisièmes et suivants) tandis que les femmes ressemblent dans

---

7 Dans son ouvrage *Hasab wa nasab*, Sophie Fernichou cite un proverbe souvent entendu par Ashkenazi chez les Bédouins de Palestine du Nord :"les deux tiers de l'enfant procèdent de l'oncle maternel". Ce serait l'une des raisons pour lesquelles il importerait de se marier entre soi (mariage avec la cousine parallèle patrilatérale c'est-à-dire la fille du frère du père). L'enfant sinon ressemble à un étranger, le frère de la mère, qui par définition est un inférieur. On trouve dans l'ouvrage de R. Darrobers un proverbe chinois qui semble à première vue identique : "Du côté maternel, les neveux tiennent souvent de leur oncle" (*Waisheng duo zi jiu*).

71,4% des cas à des parents féminins (74,1% pour les premières-nées à l'intérieur de leur sexe contre 70,8% pour les deuxièmes et 66,6% pour les troisièmes et suivantes).

Tableau 1 : Fréquence avec laquelle on ressemble : a) à son père (N1 = l'ensemble de ceux qui ressemblent à leur père ou à leur mère); b) à sa famille paternelle c'est-à-dire à son père ou à d'autres parents paternels (N2 = l'ensemble de ceux qui ressemblent à la famille paternelle ou maternelle) selon son sexe, son ordre de naissance à l'intérieur de son sexe et son ordre de naissance dans la fratrie.

	Père / Père + Mère	**Famille Père / Fam. Père + Mère**	**Les deux ou à aucun. N**		
	%	N	%	N	
1er Garçon					
1er enfant	85,2	95	76,8	121	1
2ème enfant	80	70	65,7	105	5
Total 1er Garçon	83	165	71,6	226	6
2ème Garçon	74,5	106	67,2	162	6
3ème Garçon et +	73	89	64,8	131	16
Total Garçons	78	360	68,5	519	28
1ère Fille					
1er enfant	39,7	93	47,3	131	8
2ème enfant	21,6	60	28,2	85	2
Total 1ère Fille	32,6	153	39,8	216	10
2ème Fille	36,1	83	41,4	119	8
3ème Fille et +	44,1	68	45,3	108	10
Total Filles	36,1	304	41,5	443	28
Total 1er Enfant (G + F)	62,7	188	61,5	252	9

Le tableau se lit ainsi (première ligne du haut) : sur l'ensemble des premiers garçons qui sont en même temps premiers-nés des enfants et qui ressemblent soit à leur père soit à leur mère, 85,2% ressemblent à leur père. Sur l'ensemble de ceux qui ressemblent à la famille paternelle (père compris) ou maternelle (mère comprise) 76,8% ressemblent à la famille paternelle. De plus un garçon de cette catégorie a été classé comme ressemblant soit aux deux parents ou au côté parental, soit à personne.

Deux autres régularités statistiques attirent l'attention. La première est que les garçons ressemblent trois fois plus souvent à leur grand-père paternel (36 contre 11), ce qui semble en affinité avec les règles de résidence patrilocale et les règles de prénomination du système de parenté. La deuxième régularité est à la fois plus intéressante et plus difficile à interpréter. Les garçons ressemblent deux fois plus souvent à un oncle maternel que paternel (54 contre 25). On peut certes y lire l'effet de la supériorité nu-

mérique globalement inévitable des oncles maternels sur les paternels. On peut y voir aussi l'importance notamment affective des frères de la femme pour celle-ci[8] et pour ses enfants qui s'exprime jusque dans la dénomination des grains de beauté qualifiés de "bisous de l'oncle maternel" *(Bouset khal)*. Mais on peut y voir encore, comme dans le dicton sur l'oncle maternel cité plus haut, la volonté de lier par ce biais les enfants mâles du groupe agnatique du père aux mâles les plus utiles du groupe de la mère. On aurait alors un nouvel exemple de la fonction pratique des taxinomies et de genèse sociale des perceptions. Les oncles maternels ont la réputation d'être très affectueux et d'embrasser beaucoup plus souvent leurs neveux et nièces que les paternels. Il est intéressant de voir qu'ils sont les seuls hommes capables de marquer par eux-mêmes, ne serait-ce que par un grain de beauté, les enfants. Ce sont certes des maternels. A ce titre, ils peuvent bénéficier par extension du pouvoir de leur soeur. Mais dans ce cas pourquoi les grands-pères maternels n'ont-ils pas le pouvoir de marquer les enfants de leurs filles ? A moins - mais cette hypothèse qui m'est venue en rédigeant cet article et qui en tout cas n'a été à aucun moment suggérée par les personnes interrogées est probablement arbitraire - qu'on puisse expliquer en dernière instance ces grains de beauté comme l'effet d'une "envie féminine" plus ou moins incestueuse. Cela aurait le mérite d'être congruent avec le fait que le grain de beauté est le produit d'une affection qui s'exprime physiquement par un baiser et expliquerait que cette interprétation indicible par la culture n'apparaisse jamais dans les entrevues. L'enfant serait, comme dans les autres cas d'envie, marqué là où la mère, éprouvant une bizarre "envie" (comme toutes les "envies" de la grossesse) de son frère, s'est touchée. Il faudrait admettre alors que l'envie du frère est plus naturelle ou plus forte ou plus exprimable (à condition de l'être de façon détournée) que l'envie du père. Quoiqu'il en soit, un dicton vient à l'appui du grand nombre de ceux qui insistent sur le caractère privilégié du rapport affectif avec la famille maternelle : "Si tu as faim et froid, adresse-toi à ta famille maternelle. Si tu dois combattre, adresse-toi à ton oncle paternel". (*Idha jaaeth alike bekhoualek*). (*Idha dhomt alike beammek*).

Une histoire met en scène de façon spectaculaire une partie de ce proverbe. Une femme enceinte qui avait une "envie" *(ouam)* dit à son frère : "Je veux un morceau de viande de ta jambe". Le frère saisit un couteau, découpe un morceau de sa jambe et le donne à sa soeur qui le mange cru. Quand elle eut fini elle lui dit : "si c'est possible ajoute moi un autre morceau". Le frère, pris de fureur à l'idée que sa soeur pourrait bien ainsi le dévorer entièrement, retourne le couteau contre elle et la tue. Il se disait : "Il vaut mieux la tuer plutôt qu'elle ne me mange". Or, dans le ventre de sa soeur, il découvrit deux garçons. L'un avait un morceau de viande en bouche, l'autre non. Il comprit alors, désespéré, qu'elle lui avait demandé la viande non pas pour elle mais pour ses garçons. Cette histoire montre jusqu'où peut aller la générosité et l'abnégation d'un frère pour sa soeur. Elle révèle que les demandes des soeurs ne sont pas égoïstes, contrairement à ce qu'il peut sembler parfois, et qu'il faut donc les satisfaire même si elles paraissent exorbitantes. Mais cette histoire tend à souligner en même temps la force du lien quasi physique entre les neveux et leur oncle utérin. Elle tend à considérer comme allant de soi que la chair des neveux soit constituée de celle de leur oncle maternel comme dans le dicton qui indique que les deux tiers des enfants proviennent de l'oncle maternel. On ne peut s'empêcher de remarquer au passage que la soeur éprouve bien ici une "envie" pour le corps de son frère et pour une jambe que pour une autre partie, ce qui tend peut-être à renforcer notre hypothèse sur l'origine de certains grains de beauté. Certains disent que l'allaitement par

---

8 Sur l'importance affective des ressemblances on peut retenir cette déclaration : "Quand une soeur fait un enfant qui nous ressemble, on est content on se dit : Tiens ma soeur m'aime beaucoup".

la mère créé un grand attachement à la mère et secondairement à la famille maternelle. Les neveux reconnaîtraient dans les bras de l'oncle maternel l'odeur de leur mère, ce qui créerait un lien affectif très fort avec lui. On dit aussi que l'oncle maternel a toujours envie d'avoir les enfants de sa soeur chez lui : il a dû laisser partir sa soeur, les enfants de la soeur la remplacent. L'oncle paternel habite tout près il représente l'autorité et la routine ; l'oncle maternel lui représente la tendresse, la liberté voire l'aventure.

Selon E. Gasparini[9], il existe chez les Slaves (Grande Russie, Pologne, Ukraine) un rituel de noce, le rappel de l'épouse, qui incite celle-ci à se retourner vers ses parents au moment où elle quitte sa maison pour celle de son mari. En Serbie, dans La Gruza et dans le Monténégro on croit qu'ainsi l'un des fils (au moins ?) du nouveau couple ressemblera davantage au frère de sa mère qu'à son propre père. Quand un fils ressemble à son père, on dit qu'il "tire sur le papa", mais quand il ressemble à sa mère qu'il "tire sur le côté de l'oncle maternel". Dans certains endroits (Berari et Popovo Polfi), les frères du mari (djerevi) cherchent à empêcher l'épouse de se retourner et dans le Monténégro on va jusqu'à lui tenir la tête. C'est dire que là aussi la ressemblance des enfants représente un enjeu important pour les deux familles. La tendance voudrait que les neveux utérins, qu'un terme de parenté spécial, dit-on, distinguent, comme dans d'autres populations slaves (en Russie, Bulgarie et Pologne) des fils de frères, ressemblent souvent à leur oncle maternel. Comme à Djerba, l'enfant ressemble à ce que regarde la mère. L'auteur ajoute, pour une région, que le père et le frère disaient à l'épouse qui s'éloignait "Va avec Dieu" et il fallait que l'épouse se retourne pour que ses enfants appartiennent à familial l'oncle maternel. Elle note qu'en Serbo-croatie le passage des neveux dans le groupe de l'oncle maternel continue à advenir dans un régime de résidence patrilocal, mais qu'il est facultatif et dépend de la volonté de l'épouse qui doit faire publiquement son choix au moment de quitter la maison paternelle. Le lien entre ressemblance et allégeance n'est jamais aussi spectaculaire que dans ce chant monténégrin où l'obligation de la vendetta oppose un fils, qui défend son oncle maternel, à son propre père.

"La mère (Efrosina) dit à son fils Marko, le héros de l'épopée serbe : "Dieu béni ! Je te rends grâce, je te rends grâce pour le beau don que tu m'as fait, il n'y avait pas encore eu un tel événement qu'un neveu ressemble tant à son oncle maternel". Vukarin le père de Marko, entend ces paroles et comprenant leur terrible signification, se tourne vers son fils pour le maudire : "Marko mon fils, que le soleil ne te réchauffe pas, que tu ne meures pas de mort naturelle et que tu n'aies pas de sépulture parce que tu es né pour porter la vendetta sur moi ; tu vengeras ton oncle maternel".

On peut ajouter qu'à Djerba même l'importance notamment affective de la famille maternelle tend à s'exprimer, plus que par le passé, dans les mariages entre parents. S'il faut en croire les informateurs, le mariage avec la fille du frère du père est de plus en plus rare. On ne le pratiquerait que si l'on ne trouve personne du côté de la famille maternelle. Avant, dit-on, le père partageait son bien de son vivant. Maintenant non. Les frères, notamment à cause de leurs femmes et de leurs enfants, se disputent d'autant plus l'héritage que la vie est plus dure qu'autrefois. Ils préfèrent donner leurs enfants en mariage ailleurs. De plus, dans le mariage "arabe", la mère du mari ne s'entend pas avec celle de la femme. Le mariage préféré du côté paternel est avec la fille de la soeur du père. Les biens de la famille restent dans la famille. Le père du mari s'entend bien avec la mère de la femme qui est sa soeur. La mère du mari s'entend mieux avec la soeur de son mari qu'avec la femme du frère de son mari. Mais on préfère quand même le mariage avec la fille de la soeur de la mère.

---

9 E. Gasparini, Il matriarcato slavo. *Anthropologia culturale dei Protoslavi*, Fuence, 1973.

Ce serait le mariage que les femmes préfèrent. On dit que celles-ci font ce qu'elles veulent des hommes et profitent des moments de l'amour pour obtenir l'accord de leur mari. Ce mariage est réputé solide parce que la mère du mari et celle de la femme sont des soeurs qui habituellement s'entendent encore mieux qu'un frère et une soeur, à fortiori beaucoup mieux que deux frères. Enfin le souci d'échapper aux effets biologiquement néfastes des mariages consanguins plaide en faveur de ce mariage avec la cousine parallèle matrilatérale. On croit fermement ici que le sang est avant tout transmis par les hommes. A tel point qu'une institutrice m'a même affirmé que le sang de la mère ne comptait pas. Le mariage avec la fille du frère du père est donc considéré comme dangereux (les enfants ont le même ou pratiquement le même sang) tandis que le mariage avec la fille de la soeur de la mère paraît sans problème. Les maris des deux soeurs ont un sang différent et quelqu'un ajoute : surtout s'ils viennent de villages éloignés qui ont des traditions différentes. Pour certains, le mariage préféré, bien que rarement réalisé, est le mariage avec une cousine parallèle bilatérale. Deux frères se marient avec deux soeurs et les deux couples ainsi formés marient leurs enfants. Ce mariage permet de cumuler les avantages de l'ancien et du nouveau mariage préférentiel. On prétend qu'il n'est pas rare dans les familles riches du village berbère très fermé de Waleg. Quand deux frères se marient avec deux soeurs, cela supprime le problème des femmes des frères qui se disputent entre elles et entraînent les frères dans leur querelle. Les soeurs s'entendent mieux que les frères, surtout si comme ici elles vivent dans la même famille. Par la suite les enfants de ces couples restent dans la famille et travaillent ensemble[10].

La prise en compte de la théorie populaire sur les ressemblances familiales et des règles de ressemblance attire l'attention sur la nécessité de poursuivre les recherches sur l'importance des femmes et de la famille maternelle dans certaines sociétés agnatiques. Déjà W. Robertson Smith, on s'en souvient soulignait que le mot désignant la communauté (*omma*) vient de celui qui signifie la mère (*omm*), que le lien de parenté s'exprime en arabe par le mot *rahim* (*rehem* en hébreux = utérus) et qu'un des termes techniques pour le clan ou sous-clan est *batn*, littéralement le ventre, en particulier celui de la mère. Selon J. Servier la conception populaire dans toute l'Afrique du Nord (mais aussi chez les anciens Sémites) et dans toute la Méditérranée tend à considérer que le corps humain est habité par deux âmes, l'âme subtile (*rruh*) masculine, sèche et mobile, à laquelle correspond la volonté qui circule dans les os et qui vient de l'invisible, et l'âme végétative (*nef*) féminine, humide et fixe, à laquelle correspondent les passions et le comportement émotionnel et qui circule dans le sang. Cette âme serait un principe venu de la mère. Ce serait à elle que le *thaled* (lettré coranique) s'adresse lors de la mise en terre du corps. Pour cette raison, il mentionne le nom de la mère (non du père) du mort : "ô fils d'une telle".

Il n'est pas impossible que la prise au sérieux des règles de nomination et peut-être même de ressemblance permette de mieux comprendre la logique à laquelle obéit la circulation des enfants dans certaines sociétés. Si Malinowski avait tenu compte des règles de nomination trobriandaises (qui font que dans ce système matrilinéaire un des noms de l'enfant soit d'origine paternelle) et de la règle de ressemblance qui fait ressembler les enfants à leur père, il aurait pu peut-être, au lieu d'être étonné par cette entorse au principe de filiation, étudier systématiquement les implications de ces faits et découvrir que les relations entre le père, la famille paternelle (notamment la soeur du père) d'une part et les enfants du père de l'autre sont, comme le montre Annette Wiener, plus importantes qu'il ne le croyait.

---

[10] Ibid., p. 282-285. Je remercie Agnès Fine pour cette précieuse référence.

Il n'est pas impossible, par ailleurs, que les règles de ressemblance permettent d'attribuer parfois un sens inattendu aux mariages entre parents. En Turquie, par exemple, du Kurdistan à Istanbul, chez les Kurdes comme chez les Arméniens, un dicton connu de tous, mais que je n'ai jamais vu dans les ouvrages d'ethnologie, rapporte que les garçons ressemblent à leur oncle maternel et les filles à leur tante paternelle[11]. C'est ce que s'efforcent de vérifier les mères avec, selon les cas espoir ou crainte, lors de la naissance d'un enfant. Il vaudrait la peine, dans le cas relativement fréquent dans ce pays d'un mariage avec la cousine croisée matrilatérale (fille du frère de la mère), de vérifier si cette règle tend à favoriser le bon fonctionnement des rapports de parenté en faisant que le gendre ressemble à son oncle et beau-père et que, ce qui est plus important du fait de la résidence patrilocale, que la bru ressemble à sa tante et belle-mère. On peut observer en tout cas que cette règle transforme ce type de mariage considéré par Claude Lévi-Strauss comme fondé sur l'échange généralisé et caractéristique d'une société capable de prendre des risques en un mariage doublement incestueux. Du point de vue des marieurs d'abord, puisque le frère et la soeur trouvent dans le mariage de leurs enfants le moyen d'unir ainsi, sous le rapport des ressemblances, des équivalents d'eux-mêmes. Du point de vue des conjoints ensuite, puisque l'homme épouse alors une femme qui ressemble à sa mère, et la femme un homme qui ressemble à son père. C'est enfin le mariage "arabe" avec la cousine parallèle patrilatérale (la fille du frère du père), présent également en Turquie qui revêt peut-être un nouveau sens. Le père du jeune homme a alors pour bru une femme censée ressembler à sa propre soeur à lui, ce qui, étant donné la résidence patrilocale, lui permet de garder chez lui l'équivalent symbolique de la soeur, mais aussi de la fille, qui l'ont quitté en se mariant. Ne dit-on pas à Djerba qu'il est important qu'une fille ressemble à la soeur de son père, car ainsi le grand-père paternel peut garder chez lui la fille qu'il a perdue quand elle s'est mariée en la personne de la fille de son fils ? Quant au jeune homme turc, en épousant sa cousine il épouse subjectivement, sous le rapport des ressemblances, un substitut symbolique de sa propre soeur. Mais si l'on s'en tient aux règles mêmes, on s'aperçoit que la théorie populaire des ressemblances découverte en Turquie mais qui existe probablement ailleurs, fait du mariage apparemment le moins incestueux (entre cousins croisés) l'équivalent du mariage entre frères et soeurs tandis qu'elle transforme le mariage le plus incestueux (entre cousins parallèles) en l'équivalent d'un renouvellement d'alliance entre alliés, avec échange fictif de soeurs. Comme si la taxinomie des ressemblances tendait à rapprocher des conjoints autrement trop éloignés et à créer au contraire une distance entre des conjoints autrement trop proches. Dans le cas du mariage "arabe", les conjoints appartiennent à la même lignée sous le rapport de la filiation, mais à des lignées différentes sous le rapport de la ressemblance. Tandis que dans le cas du mariage "turc", les conjoints appartiennent à des lignées différentes sur le plan de la filiation, mais à une même lignée du point de vue de la ressemblance. Curieusement, on trouve en Grèce, occupée pendant plusieurs siècles par les Turcs, le dicton suivant dont j'ignore malheureusement s'il existe aussi en Turquie : "la femme dès sa naissance ressemble à sa belle-mère. Le mari dès sa naissance ressemble à son beau-père"[12]. Ce qui correspondrait exacte-

---

11 J'ai rencontré un cas de mariage avec la cousine croisée bilatérale. Un homme a épousé une femme, puis le frère de cette femme a épousé sa soeur. Par la suite, ces deux couples ont marié ensemble deux de leurs enfants. Le riche commerçant dont j'ai déjà parlé a épousé la soeur de la deuxième femme de son père. Son père était mort et il vivait dans le même *Houch* avec la veuve de son père et la soeur de celle-ci, sa femme.

12 Je remercie Ali Tolu qui, le premier, m'a parlé de ce dicton qui s'énonce *"Oglan dayiya kiz halaya"* en turc et *"Oglan dayiya kiz bibiye"* au Kurdistan.

ment à la situation d'un mariage avec la cousine croisée matrilatérale associée au dicton turc selon lequel les garçons ressemblent au frère de la mère et les filles à la soeur du père.

Il n'est pas impossible non plus que la prise en compte systématique des remarquables propriétés formelles de certains types de mariage entre parents permette de mieux comprendre certaines de leurs fonctions. Le mariage avec la cousine croisée patrilatérale rend parfois possible la reproduction à "l'identique" d'un couple de frère et soeur initial (le frère se reproduisant dans le fils de son fils et la soeur dans la fille de sa fille) de génération en génération, et ceci à l'intérieur du même groupe de parenté. Cela est vrai, quelque soit le système de filiation (patri, matrilinéaire ou indifférencié) à condition que les règles de nomination le permette si les principaux constituants de l'individu (ressemblances physiques ou psychologiques, os, sang, chair, etc...) proviennent d'un seul parent (père ou mère) mais également si certains sont censés provenir traditionnellement du père (exemple: la ressemblance physique) et d'autres de la mère (exemple : le sang), si la transmission est parallèle (d'homme en homme et de femme en femme) et même si, comme pour les ressemblances dans le cas turc, les garçons reproduisent le frère de leur mère et les filles la soeur de leur père. Cette reproduction est par contre impossible dans le cas d'une transmission croisée d'homme à femme et inversement. Le mariage avec la cousine parallèle patrilatérale quant à lui permet la reproduction approximative d'un couple de frère initial à l'intérieur d'un même groupe de parenté à condition toutefois que la filiation soit patrilinéaire. Cela est possible si l'ensemble des constituants individuels sont transmis par le père, s'ils se transmettent de façon parallèle ou même, cette fois, croisée. Mais cela est impossible si une part des constituants vient du père et une part de la mère ou si tous sont transmis par la mère. Que certaines sociétés exploitent ces possibilités formelles c'est ce que semblaient déjà montrer les travaux de Rattray sur les Ashanti. Dans cette population où l'esprit vient du père et le sang et la "forme corporelle" de la mère et où le premier fils prend généralement le prénom de son grand-père paternel comme l'un de ses deux prénoms, le père du mari en mariant son fils avec la fille de sa soeur peut obtenir comme petit-fils un garçon qui le "réincarne" en présentant la même combinaison esprit-sang-prénom que lui. Mais il faut ajouter que la soeur du grand-père en question obtient le même avantage avec la fille aînée de sa fille et qu'ainsi c'est un couple de frère et soeur qui parvient à se reproduire de façon alternée.

Au total, les jugements de ressemblance portés par un même individu à différents moments du temps ou par plusieurs personnes au même moment peuvent, dans une société donnée, être dans chaque cas différents sans cesser pour autant d'obéir à une même logique classificatoire. Un survol comparatif montre que les systèmes de parenté se distinguent entre eux notamment par la façon dont ils associent par la ressemblance et par le nom des catégories d'enfants (différenciés par le sexe et l'ordre de naissance) et des catégories de parents (père, mère, grands-parents ou oncles et tantes patri ou matrilatéraux) selon qu'ils s'intéressent au classement, sous ce rapport, de tous les enfants ou seulement de certains d'entre eux. Enfin selon le ou les agents qui sont les médiateurs de la transmission des ressemblances.

Les règles de nomination et de ressemblance constituent autant de modalités possibles de l'affiliation et doivent être considérées comme faisant partie des traits fondamentaux qui permettent de spécifier un système particulier et de l'introduire dans une typologie générale. Ces règles peuvent, on l'a vu, contredire, renforcer ou entrer dans des rapports complexes avec le principe de filiation officielle. Elles peuvent donc introduire une différence significative entre deux systèmes de parenté ayant le même principe de filiation. C'est ce que montrent les systèmes pa-

trilinéaires mentionnés plus haut. Les Katchins de Birmanie affirment que les enfants ressemblent à leur mère. Les Magniotes de Grèce tendent à classer à la fois sous le rapport du nom et de la ressemblance les enfants premiers-nés à l'intérieur de leur sexe du côté de leur père et les deuxièmes du côté de leur mère. Mais dans le même pays les Méganissiotes donnent à leurs enfants, surtout l'aîné, des prénoms de la famille paternelle et supposent que la majorité des enfants surtout l'aîné quel que soit son sexe, ressemblent à leur père sans qu'il y ait d'alternance selon l'ordre de naissance à l'intérieur de chaque sexe. Chez les Tunisiens de Djerba, les ressemblances lient globalement les hommes (surtout l'aîné) à leur famille paternelle et, dans une moindre mesure, les femmes à leur famille maternelle. Or, on l'a vu, les hommes ressemblent plus souvent à l'oncle maternel qu'au paternel. Dans le système turc, les règles de ressemblance lient les filles à la famille paternelle et les garçons à la famille maternelle. En Chine un proverbe affirme que "les neveux ressemblent plutôt à leur oncle maternel" (*Waisheng duo si jiu*). Comme en Tunisie il ne parle pas des filles. Mais la pensée populaire avance cependant que les filles ressemblent plutôt à leur père[13]. Ajoutons une autre différence entre ces systèmes de parenté patrilinéaires. Je ne sais comment sont produites les ressemblances chez les Katchin mais alors que les Magniotes font intervenir l'amour tant du mari que de sa femme, c'est à Djerba la mère qui, par l'intermédiaire de ses yeux, de son coeur, de son esprit, de sa volonté, est le plus souvent responsable de l'ensemble des ressemblances et donc de la reproduction, sous ce rapport, des deux familles alliées.

La prise en compte de la présence ou de l'absence d'un principe d'alternance structurant les règles de nomination et de ressemblance offre une autre façon d'établir les distinctions entre systèmes de parenté, y compris entre ceux qui connaissent le même principe de filiation. A Karpathos, l'alternance s'établit dans le cadre d'une alliance égalitaire entre lignées sexuées. Dans le Magne, elle se réalise dans le cadre d'un système patrilinéaire et offre au père les premier-nés de chaque sexe. Pourtant dans deux autres sociétés patrilinéaires, à Méganissi et à Djerba, elle est quasiment absente. On ne peut voir dans la règle d'alternance, où se lit l'exigence d'un minimum de réciprocité, un invariant régional qui refléterait la bilatéralité des systèmes de parenté européens qu'à condition d'oublier qu'il en va différemment à Méganissi, que dans certains cas (Karpathos) l'alternance fonctionne dans le cadre d'une alliance égalitaire entre lignées sexuées pour lesquelles le terme de bilatéralité est particulièrement inadéquat, sauf à en faire un concept mou à géométrie variable, et que dans la plupart des autres

---

13 On dit que les garçons ressemblent à leur mère quand il n'y a pas d'oncle maternel ou quand on ne le connaît pas. Dans deux dictionnaires de Pékin on trouve l'expression *jiu jiu shi* qui signifie que les tâches de naissance (tâches de vin ?) sont des excréments de l'oncle maternel. A défaut d'accéder au symbolisme sous-jacent notons que comme à Djerba où le grain de beauté est nommé le bisou de l'oncle maternel la pensée populaire chinoise établi un lien de substance corporelle entre le neveu et son oncle maternel. Pour comprendre l'importance de l'oncle maternel en Chine antique il faut la relier à la coutume du mariage avec la fille de l'oncle maternel. Le mariage avec la fille de la soeur du père est interdit car les enfants auraient alors le même nom de famille que leur grand-mère maternelle. Il est interdit de se marier avec la fille du frère de son père et de façon générale il est considéré comme malsain de se marier avec une femme qui porte le même nom de famille que soi. Dans le cas d'un mariage avec la fille du frère de la mère l'oncle maternel est le beau-père de son neveu. Si un homme marié n'a pas de fils c'est le fils aîné de sa soeur (et non le fils de son frère) qui porte le deuil pendant la cérémonie funèbre, comme s'il était son propre fils. Je remercie Monsieur Ho Kin-Chung qui enseigne la civilisation chinoise à l'Université de Lyon III pour toutes ces informations sur la Chine.

elle profite d'abord au père et à la famille paternelle. On peut alors la considérer comme l'une des conditions du bon fonctionnement d'un système plus ou moins inégalitaire dans une société qui ne supporte l'inégalité que dans certaines limites. La prise en compte des règles de nomination et de ressemblance permet de poser la question de l'intérêt heuristique qu'il y a à définir les systèmes de parenté européens comme des systèmes simplement indifférenciés ou bilatéraux. La notion de bilatéralité que semble justifier par exemple la nomenclature de la parenté actuelle, et la reconnaissance de la parenté bilatérale dans certaines fêtes familiales ne rend pas compte des effets de structuration exercés par les différents systèmes de prénomination sur l'ensemble des rapports de parenté et notamment sur la définition de la parentèle qui peut servir d'appui à Ego.

En résumé l'étude comparée des systèmes de parenté sous le rapport des règles de nomination et de ressemblance permet de souligner l'originalité du système karpathiote où les règles de nomination et de ressemblance se contredisent, mais aussi de comprendre la spécificité de chacun des autres systèmes, la nature plus ou moins inégalitaire des rapports entre conjoints et entre famille alliées, la clôture plus ou moins forte de la famille nucléaire sur elle-même et le statut qu'occupe chaque enfant en fonction de son sexe et de son ordre de naissance selon qu'il ressemble ou non à un parent précis et qu'il est rattaché à sa famille paternelle ou maternelle. Ce type d'étude permet aussi d'obtenir une vision plus fine des systèmes que l'on croyait bien connaître.

On le constate les théories sur les ressemblances familiales et les règles de nomination qui renforcent, contredisent ou entrent dans des rapports plus complexes avec le principe de filiation et se transforment avec lui font partie comme lui des traits structuraux dont on devrait tenir compte pour définir les systèmes de parenté. Il est plus qu'urgent de rassembler toutes les données encore accessibles sur ces théories et ces règles avant que celles-ci ne disparaissent avec les systèmes de parenté et les rapports sociaux qui leur ont donné naissance.